

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mme DERONNE Catherine - Mme DEBRABANT Marjorie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mme WILLEMS Véronique – Mr BUEMI Bruno.

Ont donné procuration : Mme VANDENBROUCKE à Mme BONNET – Mme DEBRABANT à Mr BLANPAIN – Mme DUTRIEUX à Mr HUON – Mr VERDIERE à Mme WADBLED.

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	19	23

Objet : OMSC/ Subvention exceptionnelle (délib. 2023/04/01)

Monsieur le Maire expose les problèmes financiers que rencontre l'OMSC face à l'inflation. Il devient difficile d'y faire face. Les produits alimentaires pour le parc coûtent de plus en plus chers. Nous avons constaté plus d'inscriptions en école de musique qui de ce fait engendrent des coûts supplémentaires pour les professeurs. Les charges de personnel sont aussi importantes.

Suite à cette insuffisance de trésorerie, Monsieur le Maire sollicite une subvention exceptionnelle de 2.000 € afin d'y faire face pour clôturer l'année 2023.

Après délibération,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.000 € en faveur de l'OMSC.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 059-215902842-20231019-24102023_32-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire.

MERVILLE Hervé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Merville Hervé', written over a horizontal line.



Le Maire.

André DESMEDT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'André Desmedt', written over a horizontal line.

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 12 Juin 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 12 Octobre 2023
le Maire.